

FRANCONVILLE



TRANSMIS LE 20-05-2022
 REÇU LE 2-05-2022
 AFFICHÉ LE 03-05-2022
 NOTIFIÉ LE 03-05-2022
 PUBLIÉ LE 03-05-2022
 EXÉCUTOIRE LE 03-05-2022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE FRANCONVILLE-LA-GARENNE - 95130 -

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022 DÉLIBÉRATION N°3

**OBJET : CULTURE – DEMOS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF
 DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES -
 ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES INNOVANTES ».**

Le nombre de Conseillers municipaux étant de 39,

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois d'avril à 20 heures, le Conseil municipal, dûment convoqué par Xavier MELKI, Maire, s'est rassemblé en salle du Conseil Municipal en Mairie sous la Présidence de Xavier MELKI, Maire.

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

M. le Maire : Xavier MELKI.

Mesdames et Messieurs les Adjointes (*) : Marie-Christine CAVECCHI, Xavier DUBOURG, Alain VERBRUGGHE, Claire LE BERRE, Patrick BOULLÉ, Sabrina FORTUNATO, Dominique ASARO, Nadine SENSE, Frédéric LÉPRON, Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO, Étienne LE BÉCHEC.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux (*) : Henri FERNANDEZ, Laurie DODIN, Roland CHANUDET, Franck GAILLARD, Florence DECOURTY, Hervé GALICHET, Sophie FERREIRA, Maryem EL AMRANI, Ginette FIFI-LOYALE, Mohamed BANNOU, Michelle SCHIDERER, Jacques DUCROCQ, Rachel SABATIER-GIRAULT, Alain MAKOUNDIA.

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Madame la Conseillère Municipale et Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Yoan KAJDAN, Pasionaria ENEDAGUILA.

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Madame la Conseillère Municipale (*) : Françoise MENDY-LASCOT.

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE :

Monsieur le Conseiller Municipal (*) : Florent BATIER.

ABSENTS (donnent pouvoir à) :

Groupe J'AIME FRANCONVILLE :

Bruno DE CARLI : Patrick BOULLÉ

Françoise GONZALEZ : Ginette FIFI-LOYALE

Thierry BILLARAND : Jeanne CHARRIÈRES-GUIGNO

Stéphane VERNEREY : Henri FERNANDEZ

Valentin BARTECKI : Absent excusé.

Marion WERNER : Frédéric LÉPRON

Groupe FRANCONVILLE ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE :

Marc SCHWEITZER : Yoan KAJDAN

Groupe FRANCONVILLE EN ACTION ! :

Vincent MULOT : Françoise MENDY-LASCOT

Groupe RASSEMBLEMENT POUR FRANCONVILLE

Océane USTASE : Florent BATIER.

Secrétaire de séance :

Sabrina FORTUNATO

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 avril 2022, s'est réuni en Mairie, salle du Conseil.

Le quorum étant réuni, le Conseil Municipal a pu valablement délibérer, les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'une secrétaire choisie au sein du Conseil Municipal : Sabrina FORTUNATO a reçu la majorité des suffrages et a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et elle les a acceptées.

(*) Par ordre du tableau et par groupe



**CONSEIL MUNICIPAL DU 21 AVRIL 2022
DÉLIBÉRATION N°3**

**OBJET : CULTURE – DEMOS – DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA CAF
DANS LE CADRE DU DISPOSITIF « FONDS PUBLICS ET TERRITOIRES -
ACCOMPAGNER LES DÉMARCHES INNOVANTES ».**

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-12 et L.2121-13,

VU le Budget Communal,

CONSIDÉRANT le dispositif DEMOS, projet de démocratisation culturelle par la pratique orchestrale, initié par la Philharmonie de Paris, auquel Franconville prend part depuis 2016,
CONSIDÉRANT que le dispositif, après deux sessions coordonnées par la Philharmonie, est désormais repris à compter de septembre 2022, sous forme d'appropriation des territoires, piloté par la Ville de Taverny, en concertation avec les cinq villes partenaires qui en assumeront les coûts,

CONSIDÉRANT l'appel à projets « Fonds publics et territoires – accompagner les démarches innovantes » par lequel la Caisse d'Allocations Familiales attribue des financements afin de contribuer à la mise en œuvre de nouvelles actions sur le territoire,

Après l'avis de la Commission Culture/Scolaire/Restauration/Sport en date du 11 avril 2022, et de la Commission Finances/Administration Générale/Santé et Intercommunalité du 12 avril 2022,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, Le Conseil Municipal,

Article 1 : DÉCIDE d'approuver la demande de subvention formulée par le Conservatoire à Rayonnement Communal de Franconville auprès de la CAF,

Article 2 : AUTORISE M. le Maire ou son représentant légal à solliciter cette subvention au taux le plus élevé, à signer tout document s'y rapportant et à percevoir cette subvention,

Article 3 : DIT que ces sommes seront imputées sur le compte budgétaire 7473-3111 du budget de la Commune,

Article 4 : PRÉCISE qu'en application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de la mesure de publicité de cette délibération.

Article 5 : PRÉCISE que le Maire et le Comptable Public, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

**POUR EXTRAIT CONFORME
Xavier MELKI
Maire de Franconville
Conseiller Régional d'Ile-De-France**



l'unanimité des votants

Pour : 38 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Caractère Exécutoire
Par délégation de
L'Adjoint au Maire

Helene Jeanne Charrier
Le Comptable Public



